

*Département d'Indre et Loire*

**Commune de  
PERNAY**

**TRAVAUX V.R.D.**

# **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

***PROGRAMME 2010***

***Travaux d'Aménagement de la voirie  
du Centre-Bourg***

***Abords de la Mairie et de l'École***



INFRASTRUCTURES CONCEPT

**INFRASTRUCTURES CONCEPT**

3, rue Henri Dunant

37390 NOTRE DAME D'OÉ

Tél / Fax : 02.47.49.03.29

Email : [infrastructuresconcept@orange.fr](mailto:infrastructuresconcept@orange.fr)

## MARCHÉS PUBLICS

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

(Modèle conforme à l'arrêté du 10 juin 2004 pris en application de l'article 42 du CMP)

Les mentions figurant dans ce modèle n'ont pas à être indiquées si elles ont été portées dans l'avis d'appel public à la concurrence.

## Section I - Identification de l'acheteur

- État
                      Région
                      Département
                      Commune  
 Établissement public national
                      Établissement public territorial
                      Autres

## Section II - Nom ou raison sociale et adresse de l'acheteur public

Nom ou raison sociale : <b>Commune de PERNAY</b>	Représentant du Pouvoir Adjudicateur : <b>M. Claude CORMERY, Maire</b>
Adresse : <b>Rue de la Mairie</b>	Code postal : <b>37230</b>
Localité / Ville : <b>PERNAY</b>	Pays : <b>France</b>
Téléphone : <b>02.47.52.43.83</b>	Télécopieur : <b>02.47.52.47.87</b>
Adresse de courrier électronique (courriel) : <a href="mailto:mairie.pernay@neuf.fr">mairie.pernay@neuf.fr</a>	

Pour formuler les adresses complémentaires, se reporter à l'annexe I

## Section III - Objet du Marché

1) Objet du marché :

**Commune de PERNAY**  
**PROGRAMME 2010**  
**V.R.D. – Travaux d'Aménagement de la voirie du Centre-Bourg**  
**Abords de la Mairie et de l'École**

2) Type de marché de travaux :       Exécution       Conception-réalisation3) Forme du marché :

- S'agit-il d'un marché à bons de commande ? :                       non                       oui
- S'agit-il d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum avec plusieurs titulaires et remise en compétition                       non                       oui

Dans l'affirmative :

- préciser le nombre maximal de titulaires qui seront retenus :
- préciser que lors de l'émission des bons de commande, tous les titulaires seront remis en compétition sur la base du cahier des charges initial et que le choix de l'attributaire du bon de commande sera fonction du prix et, le cas échéant, du délai d'exécution.

- préciser que les réponses des entreprises seront transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.

- S'agit-il d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum avec plusieurs titulaires pour des produits ou matériels dont certaines caractéristiques ne peuvent être précisées qu'en fonction du déroulement d'une mission de recherche scientifique ou technologique (article 71, V) ?

non  oui

Dans l'affirmative, le marché correspond il à une des hypothèses où le code permet de déroger à l'obligation de remise en compétition :  non  oui

- S'agit-il d'un marché passé pour l'achat d'énergie (article 81) ?  non  oui

Dans l'affirmative, conditions dans lesquelles le marché donne lieu à une mise en concurrence des titulaires, préalablement à l'émission de chacun des bons de commande : .....

- S'agit-il d'un marché à tranches ?  oui  non
- S'agit-il d'une convention de prix associée à des marchés types ?  oui  non

### Section VI - Lieu d'exécution ou de livraison

1) Lieu d'exécution : Commune de PERNAY : "Rue de la Mairie" – "Rue César Leboucher"

2) Lieu de livraison : idem.

### Section V - Caractéristiques principales

1) Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

Fourniture et pose de bordures CC1 : 295 ml - Fourniture et pose de bordures P1 : 165 ml - Construction de trottoir en béton : 900 m<sup>2</sup> - Construction de parking : 130 m<sup>2</sup>- construction de chaussée neuve : 200 m<sup>2</sup> - Revêtement général en enrobé : 260 m<sup>2</sup> – Eaux pluviales - Aménagement Espaces verts – Éclairage public.

2) Options : descriptions concernant les achats complémentaires :

.....  
.....

3) Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles :

.....  
.....

4)  Refus des variantes (cocher cette case lorsque les variantes ne sont pas autorisées)

Dans le cas où les variantes sont autorisées, indiquer les exigences minimales du cahier des charges à respecter (le cas échéant) :

L'économie, la valorisation vis à vis de l'offre de base.

### Section VI - Division en lots

1) Prestations divisées en lots :  non  oui (se reporter à l'annexe II pour décrire les lots)

2) Possibilité de présenter une offre pour  un lot  plusieurs lots  l'ensemble des lots

## Section VII - Durée du marché ou délai d'exécution

### 1) Durée du marché ou délai d'exécution :

- .....3.....mois à compter de la notification du marché
- à compter du / /

### 2) Date prévisionnelle de commencement des travaux : 01 juin 2010

## Section VIII - Conditions relatives au Marché

### 1) Cautionnement et garanties exigés : (le cas échéant)

Une avance forfaitaire pourra être accordée aux conditions des articles 87, 89 et 115 du Code des Marchés Publics. L'entrepreneur sera tenu de constituer une garantie à première demande.

### 2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

En application de l'article 98 du Code des Marchés Publics.

### 3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : (le cas échéant)

En application de l'article 51 du Code des Marchés Publics.

### 4) Possibilité de présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements :

non  oui

### 5) Langue devant être utilisée dans l'offre ou la candidature : langue française.

## Section IX - Conditions de participation

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (Application des articles 43, 44, 45, 46 et 52 du code des marchés publics) :

### 1) Critères de sélection des candidatures :

- Lettre de candidature (imprimé DC4 ou équivalent).
- Déclaration du Candidat (imprimé DC5 ou équivalent).

### 2) Situation juridique - références requises :

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés.
- Déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.

### 3) Capacité économique et financière - références requises :

- État annuel des certificats reçus (imprimé DC7 ou déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il satisfasse aux obligations fiscales et sociales).
- Attestations d'assurances civile et décennale.

4) Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- 3 certificats de capacité de moins de trois ans portant sur des travaux similaires exécutés par le candidat.
- Liste des références des travaux exécutés par le candidat de moins de trois ans.

5) Conditions propres aux marchés de services : (le cas échéant)

- Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ?  
 non                       oui

Dans l'affirmative, référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

**Nomenclature des activités des travaux publics : 42.1**

- Les candidats seront-ils tenus d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché ?  
 non                       oui

**Section X - Nombre de candidats**

- 1) Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : .....
- 2) Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : .....

**Section XI - Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction (Cocher une seule case)

- 1)  des critères énoncés dans le cahier des charges (avis d'appel public à la concurrence, lettre d'invitation)
- 2)  des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :  
    | | | % .....                      | | | % .....
- 3)  des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante) :

1	<b>Montant des prestations</b>	<b>sur</b>	<b>12 points</b>
2	<b>Planning, organisation et moyens mis en œuvre</b>	<b>sur</b>	<b>3 points</b>
3	<b>Valeur technique</b>	<b>sur</b>	<b>5 points</b>
<b>Total de la notation</b>		<b>sur</b>	<b>20 points</b>

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée par l'addition des résultats de chaque critère en application des formules de calcul suivantes et si toutefois deux offres devaient avoir des notes égales, la moins disante économiquement sera considérée comme meilleure :

**Montant des prestations (12 points)**

La meilleure offre de prix se verra attribuer 12 points

La note des autres offres sera réduite de 1 point par tranche d'écart de 5 % avec la meilleure offre.

**Planning, organisation et moyens mis en œuvre (1+2 points)**

**a) Planning :**

L'offre devra présenter un planning détaillé.

La note des offres sera calculée suivant la formule : (délai proposé le plus court / délai du candidat concerné) x1.

**b) Organisation en moyens mis en œuvre :**

Ce critère reprend les aspects techniques du dossier et sera apprécié à travers l'analyse du mémoire technique que l'entreprise devra joindre à son offre.

Les points suivants seront examinés en particulier :

- Description de l'organisation générale du chantier et des phasages opérationnels.
- Moyens mis en œuvre pour respecter le délai proposé.

La formule utilisée sera la suivante : (nombre des chapitres jugés conforme x1).

**Valeur technique (5 points)**

Ce critère reprend les aspects techniques du dossier et sera apprécié à travers l'analyse du mémoire technique que l'entreprise devra joindre à son offre.

Les points suivants seront examinés en particulier :

- Caractéristiques des matériaux et matériels proposés.
- Méthodologie d'exécution des travaux.
- Mesures prises pour la protection et la sécurité des tiers.
- Description des contrôles ou auto-contrôles.

La formule utilisée sera la suivante : (nombre des chapitres jugés conforme /4) x 5.

4)  du critère unique du prix le plus bas.

**Section XII - Procédures**

1) Type de procédure :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Appel d'offres ouvert    | <input type="checkbox"/> Marché négocié                      |
| <input type="checkbox"/> Appel d'offres restreint | <input type="checkbox"/> Dialogue compétitif                 |
| <input type="checkbox"/> Concours ouvert          | <input checked="" type="checkbox"/> <b>Procédure adaptée</b> |
| <input type="checkbox"/> Concours restreint       | <input type="checkbox"/> Autres                              |

2) Les candidats ont-ils déjà été sélectionnés ? (le cas échéant et uniquement dans le cas d'une procédure négociée)

- non                       oui

3) Marché passé sur appel d'offres : possibilité de recours ultérieur à la procédure négociée pour la réalisation de prestations similaires :

- non                       oui

4) Dialogue compétitif :

- La discussion sera-t-elle organisée en phases successives, au terme desquelles seules sont retenues les propositions correspondant le mieux aux critères ?

- non                       oui

Dans l'affirmative, indiquer les modalités de mise en œuvre de cette possibilité :

.....  
Existence et conditions d'attribution d'une prime :  
.....

**Section XIII - Délai d'urgence – Justification**

.....  
.....

## Section XIV - Conditions de délai

1) Date limite de réception des candidatures : ..... / ..... / ..... à ..... h ..... en Mairie

2) Date limite de réception des offres : **le lundi 17 mai 2010 à 16h00 en Mairie.**

Procédure restreinte ou négociée :

3) Date prévue pour l'envoi de l'invitation à présenter une offre aux candidats sélectionnés :

..... / ..... / .....

4) Délai minimum de validité des offres : **3 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

## Section XV - Autres renseignements

1) Numéro de référence attribué au marché par la personne publique :

2) Définition des études à effectuer par les candidats lors d'un concours, d'un marché de conception-réalisation ou d'un dialogue compétitif :

3) Récompenses et jury

- Nombre et valeur des primes qui seront attribuées : *(le cas échéant)*
- Détail des paiements à verser à tous les participants : *(le cas échéant)*
- Le marché de services qui fera suite à ce concours devra-t-il être attribué au lauréat ou à l'un des lauréats du concours ?

non  oui

- Qualité des membres du jury : *(le cas échéant)*

4) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

- Date limite d'obtention : .....
- Frais de reprographie *(le cas échéant)* : **montant à définir par la société LECHAT.**
- Conditions et mode de paiement : **frais de reproduction à régler à la société LECHAT conformément à l'article 41 du Code des Marchés Publics.**

5) Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration

non  oui

Dans l'affirmative, modalités de remise des échantillons ou des matériels de démonstration :

Préciser le sort des échantillons ou des matériels de démonstration (détruits – rendus – conservés) :

6) Remise d'un devis descriptif et estimatif détaillé :

non  oui

Dans l'affirmative, valeur contractuelle du devis :  non  oui

7) Contenu du dossier de la consultation : (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public)

- Règlement de la consultation,
- Acte d'engagement,
- Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- Cahier des Clauses Techniques Particulières,
- Cadre(s) de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire,
- Plans des travaux.

8) Modalités de remise des candidatures et/ou des offres selon la procédure adoptée.

**Contenu et présentation des offres :**

Les offres seront présentées dans une enveloppe extérieure sous pli cacheté. Ce pli portera la mention "Appel d'Offres, NE PAS OUVRIR AVANT LA SÉANCE D'OUVERTURE DES PLIS", ainsi que le nom du marché.

Elles devront être remises contre récépissé avant la date limite de réception des offres ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Les candidats auront à produire un projet de marché composé des pièces suivantes, datées, signées et revêtues du cachet de l'entreprise, dont chaque page sera en outre paraphée :

- Lettre de candidature (imprimé DC4 ou équivalent).
- Déclaration du Candidat (imprimé DC5 ou équivalent).
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés.
- Déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.
- État annuel des certificats reçus (imprimé DC7 ou déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il satisfasse aux obligations fiscales et sociales).
- Attestations d'assurances civile et décennale.
- 3 certificats de capacité de moins de trois ans portant sur des travaux similaires exécutés par le candidat.
- Liste des références des travaux exécutés par le candidat de moins de trois ans.

**N.B. : L'ensemble des pièces sera à fournir par chaque candidat dans le cas d'un groupement.**

- L'Acte d'Engagement (A.E.) : cadre à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises concurrentes ayant vocation à être titulaires du marché.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) : à accepter sans modification.
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) : à accepter sans modification.
- le(s) Cadre(s) de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (C.D.P.G.F.)
- Le Mémoire Technique du Candidat daté, signé, et détaillant les points suivants :
  - o la liste éventuelle des sous-traitants que le candidat envisage de proposer à l'acceptation du maître d'ouvrage après la conclusion du marché,
  - o des indications concernant la nature, la provenance, les caractéristiques précises des fournitures, matériaux et matériels, et la référence des fournisseurs correspondants,
  - o des indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens qui seront utilisés (personnel, encadrement, matériel),
  - o un programme d'exécution des ouvrages indiquant la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier (planning détaillé)...



Tous les éléments transmis devront être détaillés afin de permettre objectivement de juger de la validité de la proposition de l'entreprise. L'offre de l'entreprise sera jugée incomplète sans ces éléments de réponse.

Il est demandé à l'Entrepreneur de faire part au Maître d'œuvre, et ce, avant remise de son offre, de toutes les imperfections qui pourraient ressortir de l'étude approfondie du dossier et qui seraient de nature à contrarier une réalisation technique de qualité.

L'Entrepreneur se devra notamment de vérifier les quantités du détail quantitatif et estimatif et d'apporter les corrections qu'il jugerait nécessaires, l'entrepreneur ne pourra arguer ultérieurement d'aucune plus-value pour erreurs ou omissions indiquées à son offre.

**N.B. : la totalité des pièces constituant le projet de marché devra être signée par tous les candidats dans le cas d'un groupement.**

9) Application de l'article 54 du code des marchés publics :

non

oui

10) Renseignements complémentaires : (le cas échéant)

.....  
.....  
.....  
.....

## ANNEXE I – ADRESSES COMPLÉMENTAIRES

A ne remplir qu'en cas de différence avec la section II

1) Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :

d'ordre administratif :

Nom ou raison sociale : <b>Commune de PERNAY</b>	Représentant du Pouvoir Adjudicateur : <b>M. Claude CORMERY, Maire</b>
Adresse : <b>Rue de la Mairie</b>	Code postal : <b>37230</b>
Localité / Ville : <b>PERNAY</b>	Pays : <b>France</b>
Téléphone : <b>02.47.52.43.83</b>	Télécopieur : <b>02.47.52.47.87</b>
Adresse de courrier électronique (courriel) : <a href="mailto:mairie.pernay@neuf.fr">mairie.pernay@neuf.fr</a>	

d'ordre technique : **Maître d'œuvre :**

Nom ou raison sociale : <b>INFRASTRUCTURES CONCEPT</b>	A l'attention de : <b>M. HARMAND Patrick</b>
Adresse : <b>3 rue Henri Dunant</b>	Code postal : <b>37390</b>
Localité / Ville : <b>NOTRE DAME D'OÉ</b>	Pays : <b>France</b>
Téléphone : <b>02.47.49.03.29</b>	Télécopieur : <b>02.47.49.03.29</b>
Adresse de courrier électronique (courriel) : <a href="mailto:infrastructuresconcept@orange.fr">infrastructuresconcept@orange.fr</a>	

2) Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Nom ou raison sociale : <b>société LECHAT</b>	A l'attention de :
Adresse : <b>5, rue Denfert Rochereau</b>	Code postal : <b>37000</b>
Localité / Ville : <b>TOURS</b>	Pays : <b>France</b>
Téléphone : <b>02.47.37.07.37</b>	Télécopieur : <b>02.47.37.01.50</b>
Adresse de courrier électronique (courriel) : .....@.....	

3) Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :

Nom ou raison sociale : <b>Commune de PERNAY</b>	Représentant du Pouvoir Adjudicateur : <b>M. Claude CORMERY, Maire</b>
Adresse : <b>Rue de la Mairie</b>	Code postal : <b>37230</b>
Localité / Ville : <b>PERNAY</b>	Pays : <b>France</b>
Téléphone : <b>02.47.52.43.83</b>	Télécopieur : <b>02.47.52.47.87</b>